

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale des Territoires et de la Mer Service Urbanisme

Marseille, le 25 AUIT 2016

MAIRIE AIX EN PROVENCE service courrier

0 5 SEP. 2016

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône

à

ENREGISTRÉ INFORMATIQUEMENT

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Paul GUERO

Tél.: 04.91.28.42.41

Courriel: paul.guero@bouches-du-rhone.gouv.fr

Objet : Porter-à-connaissance (PAC) de l'étude d'aléa inondation de l'Arc (application de l'article R.121-2 du Code de l'Urbanisme)

P.J.: -rendu de l'étude SAFEGE 2016 : rapports d'étude + cartographies (version papier et/ou numérique) -annexes technique du PAC (contenu des cartographies et principes réglementaires)

-compte-rendu du COPIL du 6 juillet 2016

L'Arc, cours d'eau méditerranéen qui prend sa source dans le Var et qui traverse un grand nombre de communes de notre département, a engendré par le passé des événements de crues dommageables. Ses abords sont soumis au risque d'inondation qu'il convient de prendre en compte pour la protection des personnes et des biens, la préparation de la gestion de crise et pour les décisions d'aménagement du territoire.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône a piloté une étude de connaissance des zones inondables par débordement de l'Arc (SAFEGE, 2016), en vue d'établir des cartographies fines et homogènes sur la totalité du bassin versant : permettant d'identifier les zones inondables du cours d'eau principal, elles ont été élaborées pour différentes occurrences de crues (faible, moyenne, forte et enfin un niveau dit exceptionnel). Vous avez été associés à différentes étapes de la réalisation de cette étude lors des comités techniques de l'étude.

Après une phase d'appropriation de cette nouvelle connaissance engagée en 2015, les résultats définitifs de cette étude et les cartographies produites vous ont été présentés lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 6 juillet 2016 en présence de M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Conformément à l'article R.121-2 du Code de l'Urbanisme, ces cartographies des aléas inondation doivent être portées à connaissance des collectivités concernées pour prise en compte dans les décisions d'urbanisme et dans le cadre de la préparation aux dispositifs de gestion de crise. Plus précisément, elles constituent à la date du présent courrier la connaissance actualisée de référence. Dans le cas de l'existence d'une connaissance plus ancienne rendue opposable à travers des documents de planification ou de prévention approuvés, au regard de l'analyse juridique de la Direction Générale de la Prévention des Risques faisant valoir la matérialité du risque, je vous recommande de considérer cette donnée actualisée comme la référence sur le cours d'eau principal de l'Arc.

Grâce à l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, vous disposez d'une base légale solide vous permettant de refuser une demande d'autorisation de construire ou de ne l'accepter que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si elle est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique.

De la même façon, les informations techniques qui vous sont portées à connaissance doivent guider les choix d'aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration de vos documents d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L.101-2 du code de l'urbanisme : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs [...] de la prévention des risques naturels prévisibles ».

Les cartographies qui vous sont adressées sont accompagnées des principes réglementaires qui vous permettront de prendre en compte cette nouvelle connaissance afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ces règles préventives sont détaillées en annexe.

Pour ce qui le concerne, l'État prendra en compte cette connaissance et appliquera toutes les dispositions réglementaires associées dans le cadre de ses missions, notamment dans les avis sur les projets et documents d'urbanisme et le contrôle de légalité des documents et actes d'urbanisme.

Enfin, je vous informe que les pièces constitutives du PAC sont disponibles en visualisation et en téléchargement sur le site internet des services de l'Etat dans le département (rubrique Politiques publiques / Sécurité / Sécurité civile / La prévention / Porté à Connaissance inondation Arc).

Étant pleinement conscient des difficultés que peut engendrer l'application des principes de prévention du risque inondation, les services de la DDTM restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Stéphane BOUILLON

Destinataires

Monsieur le Maire de Trets
Monsieur le Maire de Peynier
Monsieur le Maire de Rousset
Monsieur le Maire de Châteauneuf-le-Rouge
Monsieur le Maire de Fuveau
Monsieur le Maire de Meyreuil
Monsieur le Maire du Tholonet
Madame le Maire d'Aix-en-Provence
Monsieur le Maire de Ventabren
Monsieur le Maire de Velaux
Monsieur le Maire de Coudoux
Monsieur le Maire de la Fare-les-Oliviers
Monsieur le Maire de Berre l'Etang

Monsieur le Président de la Métropole Aix Marseille Provence Madame la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Arc

Copies:

Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Monsieur le Président du Conseil Régional PACA Monsieur le Colonel, Directeur Départemental du SDIS des Bouches-du-Rhône Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence Monsieur le Sous-Préfet d'Istres DDTM 13/STC DDTM 13/STE DREAL PACA / SPR DDTM 83 / service en charge de la prévention des risques

RECOMMANDE

BOUCHES DU RHONE MARSEILLE

LA POSTE

BE4F

552 L1 1N2166 RF4F 131830 02-09-16

RECEPTIO CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEU NOUVELLE LIVRAISON

FAITES VOTRE CHOIX AUJOURD'HUI AVANT MINUITION www.laposte.fr/monespaceclient, rubrique "Nouvelle livraison

A DOMICILE A

facteur s'est présenté à votre domicile et n'a pas pur vous remettra votre

authoras.

SANS CHOIX DE VOTRE PART, votre lettre sera disponible:

Lesh offinnazib stat eithel etter TAAT BATOV 30 XION3 ENG. ours consecutifs All bureau de A partir de

1394(100)

COMPANDE FOR E

Info factour:

lettre

STEWN TO TO THE

Cet envol vous sera remis பழத்து

contre palement de la somme de mise adisposition de la somme de mise adisposition de la somme dela somme de la somme de la somme de la som

LA POSTE - 8 A. AU CAPITAL DE 3 800 000 000 EUROS RCS PARIS 356 100 000 J. SIEGE SOCIAL A BOULEVARD DE VAI